

## ÉDUCATION PRIORITAIRE

**Edito** ■ L'éducation prioritaire est attaquée par le gouvernement. Les conclusions du rapport diagnostic qui a servi de support aux journées de pseudo-concertation, organisées début octobre, sont sans ambiguïté : l'éducation prioritaire coûterait trop cher et ne montrerait pas de résultats. Le gouvernement veut diminuer le nombre d'établissements classés, et reporter les moyens sur un petit nombre d'entre eux («l'idée étant qu'il valait mieux travailler sur moins mais mieux», d'après le rapport). Cela va entraîner une logique de concurrence qui va laisser de nombreux établissements sur le carreau.

Les pseudo-concertations n'ont laissé aucune illusion aux personnels mais elles ont permis de se réunir et de formuler ensemble des revendications pour l'éducation prioritaire, hors du cadre imposé par la hiérarchie. ■



### Sommaire

● Edito	1
● Petite histoire et principes des dispositifs de l'éducation prioritaire	1
● Quels critères pour l'éducation prioritaire ?	2
● Nos revendications pour l'éducation prioritaire	3
● Et la prime ?	3
● L'école c'est nous qui la faisons	3
● La précarité	4
● Un enseignement polytechnique dans le secondaire ?	4

### PETITE HISTOIRE ET PRINCIPES DES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

**1981 - 1997: l'ère de la « compensation » : donner plus à ceux qui ont moins.**

**1981** : L'influence des travaux sociologiques menés par Bourdieu et Passeron dans les années 70 a abouti, dès les premiers mois de l'élection de F.Mitterrand, à la mise en place des ZEP.

Le constat est double. D'une part il y a de grandes inégalités sociales d'accès au savoir qui sont renforcées par l'institution scolaire du fait des modes de transmission du savoir et du fonctionnement du système éducatif. D'autre part certains quartiers concentrent les difficultés de logement, d'accès à l'emploi, aux loisirs. Deux mesures ministérielles sont prises : une labellisation ZEP des établissements sélectionnés, l'attribution de personnels supplémentaires et une indemnité « ZEP » pour les enseignants. Il existe alors d'importantes disparités géographiques d'attribution des moyens entre les académies.

**1989 : relance de la politique des ZEP** : des mesures renforcent celles existantes afin de diminuer le nombre d'élèves par classe, d'instituer des liaisons suivies entre l'école et le collège, veiller à ce que les élèves puissent faire des choix d'orientation larges et garantir l'accès à toutes les activités scolaires.

**1992-1993: plan de consolidation des ZEP** qui a pour objectif l'amélioration des conditions d'enseignement et de la situation des personnels en ZEP ainsi que l'augmentation des établissements classés en ZEP sur la base de critères sociaux-culturels et de réussite scolaire.

**1997-2002 : Le « deuxième âge » de l'éducation prioritaire : de la démocratisation du système scolaire à la promotion d'une élite issue des zones urbaines sensibles.**

Le rapport Moisan-Simon dénonce l'extension dite « démesurée » des ZEP et prône une baisse du pourcentage du nombre d'élèves scolarisés en ZEP.

Les Réseaux d'éducation prioritaire se substituent au dispositif ZEP dans des établissements et écoles aux besoins particuliers, mais reconnus moins difficiles que les ZEP,

donc disposant de moins de moyens.

Des pôles d'excellence sont implantés dans les zones défavorisées, disposant de classes musicales à horaire aménagé, de sections sportives, de sections européennes, bilingues ou internationales. Le but est non pas d'œuvrer prioritairement à la réussite de tous les élèves mais de pousser une « jeune élite scolaire qui émerge des quartiers populaires à aller le plus loin possible » (circulaire ministérielle du 8 février 2000).

### 2002 – 2012 : de l'éducation prioritaire à l'éducation sécuritaire : vers « l'élève à risque »

Suite aux violences urbaines qui ont marqué l'automne 2005, mais aussi en raison de motivations idéologiques, déploiement de nombreuses mesures sécuritaires d'encadrement et d'incarcération des mineurs : centre éducatif fermé, établissement pénitentiaire pour mineur.



Dans l'éducation nationale, les mesures sont nombreuses :

→ Les ZEP sont divisées en catégories : des moyens sup-

plémentaires sont donnés à certains établissements (Réseaux Ambition Réussite) grâce à un redéploiement à la défaveur d'autres établissements (Réseaux de Réussite Scolaire)

→ **Installation de policiers référents**

→ **Établissement de Réinsertion Scolaire** : les ERS accueillent des collégiens perturbateurs dont le comportement nuit au bon fonctionnement de la classe et de l'établissement.

→ **Équipe Mobile de Sécurité académiques** : elles se rendent dans les établissements suite au signalement d'un événement dans l'établissement : agression, mouvement de grève lycéenne...

→ **École, Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite**

Le dispositif ECLAIR concerne « les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence ». **C'est un glissement important puisqu'on n'agit plus sur le terrain de la difficulté scolaire, objectif fondateur de la politique des ZEP, mais sur celui de la violence scolaire.**

Autre glissement très significatif relevé dans la circulaire de rentrée 2012 : il s'agit de trouver dans les établissements ECLAIR les quelques bons éléments qui pourront démontrer qu'on peut réussir même si on vient d'un quartier défavorisé. Pour les autres, suivi personnalisé et orientation en voie professionnelle.

## QUELS CRITÈRES POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

■ L'attribution du « label » ZEP aux établissements, telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'ici ou telle qu'elle est envisagée dans les pistes pour l'avenir par le gouvernement, est contestable en bien des points. D'abord, cette labellisation est soumise au bon vouloir des collectivités locales et des directions d'établissements, et par là, à des calculs qui ne tiennent pas forcément compte des besoins objectifs des élèves. Combien de municipalités et de directions n'ont pas demandé leur classement ZEP sous prétexte d'une « stigmatisation » de l'établissement concerné (comme si, ZEP ou pas ZEP, les familles ne pratiquaient pas déjà l'évitement de la carte scolaire) ?

Par ailleurs, les critères retenus se focalisent trop exclusivement sur des indicateurs scolaires (toujours pour pointer de façon culpabilisante « l'échec » dans lequel se trouvent les élèves). Pire : des critères sécuritaires sont envisagés, puisqu'il est question de prendre en compte les Zones de Sécurité Prioritaires pour élaborer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire ! **SUD éducation refuse une carte ZEP basée sur des critères de violence ou « d'échec » scolaire. Non ! Le fond du problème, la grande injustice, ce sont la précarité, les inégalités de richesse dont pâtissent nos élèves.** ■

**SUD revendique** donc que la **carte ZEP soit basée exclusivement sur des critères sociaux** portant sur la précarité du logement et de l'emploi, le niveau de revenu des familles.

Pour pallier les inégalités de richesse entre collectivités locales, **SUD revendique** également que soit **pris en compte le revenu par habitant et par ville, département, région, selon l'école, l'établissement concerné.**

Enfin, pour que soient donnés à TOUS les établissements qui en ont besoin les moyens nécessaires,

**SUD revendique** des **seuils objectifs, transparents, et une intégration automatique** à la carte ZEP pour tout établissement qui remplit ces critères. Et parce que ce n'est que sur le long terme que des améliorations peuvent se construire, **cette intégration doit se faire pour une durée minimum de 5 ans**, sous le contrôle des instances paritaires (CDEN, CTA). Dans ces instances, SUD défendra les demandes de classement des établissements à la limite des seuils.

## NOS REVENDICATIONS POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'éducation prioritaire est avant tout une question de redistribution des richesses: il s'agit de donner plus à ceux qui ont moins. SUD refuse une réforme de l'éducation prioritaire à moyens constants et revendique :

✓ **Une baisse des seuils** : La suppression des seuils est vécue par tous les collègues comme une atteinte aux conditions de travail et aux conditions d'enseignement. Défendre les seuils, c'est permettre aux personnels dans des établissements ZEP ou non de maintenir la qualité de l'enseignement. SUD Éducation revendique **18 élèves dans toutes les classes** de l'éducation prioritaire.

✓ **Une baisse du temps de travail** : La charge spécifique de travail doit aussi être reconnue en ZEP. Il en va des conditions de travail des personnels. SUD Éducation revendique **1/9e de minoration de services** pour tous les personnels de l'éducation prioritaire (enseignant-e-s, vie scolaire, agents...) en plus de nos revendications sur le temps de travail pour tou-te-s.

✓ **Un encadrement renforcé des élèves** : Il n'existe pas de texte officiel sur cette question, ce qui donne lieu à des situations extrêmement variées d'un établissement à l'autre, en fonction de l'histoire des mobilisations locales. Il serait juste qu'une règle collective s'applique et permette un suivi personnalisé de scolarité. En ZEP, Sud Éducation revendique **1 CPE pour 4 classes, 1 AED pour 50 élèves** (pour le 2nd degré).

✓ **Des dispositifs d'aide et de prévention complets** : **1 RASED complet** par groupe scolaire et **1 enseignant-e supplémentaire** pour cinq classes (pour le 1er degré).

✓ **Un recrutement massif de personnels médico-sociaux** (assistance sociale, infirmerie, psychologue) : Face aux difficultés spécifiques des élèves des établissements ZEP, SUD éducation affirme la nécessité d'une **infirmerie** ouverte sur tout le temps scolaire, la présence d'un **médecin**, d'un-e **assistant-e social-e** et d'un-e **psychologue dans tous les établissements**.

✓ **Des mesures permettant la stabilisation des équipes** : Les établissements ZEP connaissent une grande instabilité des équipes éducatives qui ne permet pas la continuité pédagogique et le suivi des élèves. SUD Éducation revendique la **titularisation et formation de tou-te-s les contractuel-le-s** ainsi que le financement des

études pour permettre aux jeunes de l'académie d'accéder aux métiers de l'enseignement.

### Et la prime ?

#### Compensation contre conditions de travail difficiles ?

Si on considère que la prime ZEP est une forme de reconnaissance à minima, pour notre institution, des conditions de travail difficiles spécifiques aux ZEP, elle ne les compense en rien.

Au contraire cette prime exonère à bon compte notre institution d'une véritable réflexion sur la spécificité des difficultés rencontrées par les collègues de ZEP.

Pour SUD éducation ce qui prime sur la prime, ce sont les revendications pour de meilleures conditions de travail pour les enseignant-e-s et de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et non la compensation de leur pénibilité par une prime qui ne diminuera en rien les difficultés du métier en ZEP.

C'est pourquoi, nous revendiquons : une baisse des seuils, une baisse du temps de travail, un renforcement du taux d'encadrement des élèves, de réels temps de concertations entre équipes qui apporteraient aux collègues en ZEP plus d'épanouissement au travail, plus de sens donné au métier, qu'une prime ZEP renégociée.

#### Prime contre augmentation salariale ?

Les primes ne sont pas des augmentations salariales et n'entrent pas dans le calcul des cotisations pour les retraites...

#### Une alternative à la prime

Nous ne négligeons pas les difficultés économiques rencontrées par les enseignant-e-s dans l'académie de Créteil et notamment les difficultés liées au logement.

C'est pourquoi, comme alternative à la prime, nous revendiquons une augmentation importante de l'indemnité de résidence ainsi qu'une véritable hausse des salaires.

**Une augmentation uniforme des salaires** : + 400 euros par mois pour tous les salaires jusqu'à un plafond de 3 000 euros, pour réduire l'éventail des rémunérations, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite. Nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières.

Le grain de sel de SUD

## L'ÉCOLE C'EST NOUS QUI LA FAISONS !

Le ministère porte un projet pour l'école : concurrence entre établissements, gestion managériale, adaptation à l'entreprise. Nous avons le nôtre, qui ne concerne pas que l'éducation prioritaire : **tou-te-s les élèves ont droit à une éducation émancipatrice. SUD éducation Créteil revendique pour l'éducation en général :**

### POUR LES PERSONNELS

→ **Parce que les établissements scolaires doivent redevenir des espaces sociaux émancipateurs**, nous souhaitons **créer un contexte éducatif de qualité** : SUD Éducation revendique **un encadrement renforcé** : Un maître supplémentaire pour 5 classes dans le premier degré et des RASED complets.

→ **Parce qu'un enseignement de qualité ne saurait se faire sans une formation de qualité** pour les enseignants, SUD Éducation revendique :

-Le **recrutement** à Bac + 3 avec deux années de formation rémunérées, comme fonctionnaire stagiaire en institut supérieur de formation.

-Une **formation initiale** qui alterne théorie et pratique (des stages d'observation des publics visés dans un premier temps puis des stages en responsabilité). Cette formation présentera les pédagogies dans leur diversité, notamment les expériences pédagogiques alternatives car nous revendiquons la généralisation d'un système alternatif

éducatif lié à une transformation sociale.

-Le retour d'une véritable **formation continue**, institutionnelle ou non, pour permettre aux enseignants d'interroger régulièrement leurs pratiques de classe et de les enrichir.

→ **Parce que les établissements scolaires sont de plus en plus soumis à une hiérarchisation intense des rapports, la seule réponse possible est de favoriser l'existence d'une véritable communauté éducative.** C'est pour-



quoi **SUD revendique** l'intégration du **temps de concertation** et des projets dans le temps de service des personnels (12 + 3 heures dans le second degré). SUD revendique également la **liberté pédagogique des équipes**.

➔ **Parce que nous voulons travailler moins pour travailler tous SUD Éducation revendique le refus des heures supplémentaires**

➔ **Parce qu'à travail égal, nous voulons un statut égal pour tou-te-s : Sud Éducation revendique une titularisation sans condition de concours de tous les précaires.**

#### **POUR NOS ÉTABLISSEMENTS :**

➔ Parce que nous voulons que l'école soit à la fois éducatrice et émancipatrice elle doit être structurellement repensée. **SUD Éducation revendique donc des effectifs réduits :**

- Une baisse des seuils pour tous ! 18 élèves maximum en éducation prioritaire et 24 pour toutes les autres classes
- Des seuils inférieurs en Lycées Pro ! 18 élèves maximum par classe en LP
- Des **établissements à taille humaine** ! 7 classes maximum en maternelle, 10 en élémentaire, des collèges de 400 élèves, des lycées de 800 élèves maximum

**Sud Éducation revendique** également un **plan national de construction et de rénovation des établissements**.

➔ Parce que nous voulons une école pour tous et toutes, **SUD revendique une réelle mixité scolaire** sans possibilité de contournement de la carte scolaire dans les communes et les départements, sans jeu d'options à l'intérieur des établissements, et sans classes de niveau.

#### **DANS NOS PRATIQUES PÉDAGOGIQUES :**

➔ **Parce que chaque élève est différent** et doit pouvoir trouver sa place dans le système scolaire, parce que les élèves doivent pouvoir être auteurs de leurs apprentissages, il est urgent de **faire la place aux pédagogies actives**, par les formations initiales et continues, et par le soutien aux enseignant-e-s et équipes engagées dans cette voie.

➔ **Parce que l'aide aux élèves en difficultés et la prise en compte de certaines spécificités exige des moyens humains et une réelle formation**, nous exigeons des **RASED complets**.

➔ **Parce que le service public d'éducation doit établir l'égalité de la formation de toutes et tous**, nous revendiquons un **enseignement polytechnique pour tous**.

➔ **Parce que l'éducation ne peut pas être une course aux financements, ni une compétition entre équipes ou établissements, SUD Éducation s'oppose à la mise en concurrence des projets** qui s'accroît depuis plusieurs années. Cette concurrence n'a qu'un seul objectif, réduire les dépenses publiques, mais génère du stress pour les personnels et soumet leurs pratiques au bon vouloir de décideurs parfois institutionnels, et parfois issus du privé. Nos projets pédagogiques ne sont pas fait pour rentrer dans des cases ! De même **nous rejetons la logique** qui voudrait qu'**on puisse évaluer nos pratiques** sur des données de « réussite scolaire » ne tenant compte que des **résultats chiffrés à des évaluations** (nationales ou locales). Nous rejetons également la logique visant à culpabiliser les élèves

en fonction de leur résultats scolaires. Éduquer ne veut pas dire former, encore moins dresser à donner le bon résultat !

#### **La précarité**

Le rectorat de l'académie de Créteil emploie 3600 enseignant-es contractuel-les dans le second degré, soit 11% des enseignants du second degré. L'académie connaît également une précarité galopante dans le premier degré, avec 600 PE contractuel-les. En quoi cela concerne-t-il l'éducation prioritaire ?

Les problématiques de la précarité et de l'éducation prioritaire dans l'académie de Créteil sont liées. Les difficultés rencontrées par les équipes d'enseignant-e-s dans l'éducation prioritaire sont renforcées par la présence en grand nombre de contractuel-les. Ceux et celles-ci rencontrent en effet des difficultés spécifiques : découverte de leur affectation en septembre, après un été passé dans l'angoisse de l'incertitude de la réembauche, affectation sur deux ou trois établissements, pression hiérarchique énorme (un avis défavorable de l'inspection ou du chef d'établissement peut mettre fin à leur carrière !), absence de formation.

Le taux de précarité dans l'académie constitue une inégalité territoriale flagrante. En effet, c'est dans nos établissements que le taux de remplaçants titulaires dans le second degré (TZR), par exemple, est le plus faible : 5,8% dans l'académie de Créteil contre 9,2% à Paris, par exemple ! Et au sein de l'académie, les non-titulaires se concentrent fortement dans l'éducation prioritaire : certains établissements classés, notamment les ECLAIR, ne fonctionnent que grâce à la présence de contractuel-les, qui compensent la répulsion que ces établissements inspirent à la profession... Mais dans les ZEP aussi, certaines équipes pédagogiques ne comprennent que des non-titulaires, comme l'équipe de maths d'un collège d'Aubervilliers.

**La seule solution envisageable, pour SUD éducation, est la titularisation et la formation de tou-tes les précaires, sans condition de concours ni de nationalité !**

Le grain de sel de Créteil

#### **Un enseignement polytechnique dans le secondaire ?**

L'enseignement au collège est dit généraliste alors qu'il n'aborde en réalité que des champs disciplinaires dits « intellectuels ». Seules quelques disciplines mettent en œuvre ponctuellement des réalisations techniques (technologie, sciences, arts...). A la fin du collège un élève aura abordé un grand nombre de sujets mais sera passé à côté de pans entiers des connaissances humaines. L'étude des objets et des techniques du monde qui l'entoure est repoussée au lycée ou aux études supérieures, en fonction de la spécialisation que les élèves auront choisie ou qu'ils auront subie suite à leur parcours en école primaire et au collège. Ainsi, un élève orienté en lycée général n'abordera jamais les techniques de base du monde technologique qui est le notre (sauf à devenir technicien ou ingénieur) et un élève orienté en lycée professionnel se consacrera peu à peu à un seul champ de connaissance, en délaissant les autres.

L'éducation nationale produit donc des individus spécialisés ou pré-spécialisés, ce que l'on peut aussi voir comme des individus à la

formation largement incomplète et « orientés » tant bien que mal, des individus qui n'ont pas les outils pour comprendre leur environnement, et encore moins pour avoir prise sur ce dernier.

Ainsi, promouvoir un enseignement polytechnique intégrant les disciplines techniques et intellectuelles revient à promouvoir un enseignement vraiment généraliste pour tous : un collège unique digne de ce nom, et un lycée unique polyvalent.

Enfin, d'un point de vue pédagogique l'enseignement polytechnique doit permettre de contextualiser les apprentissages. En favorisant la mise en place d'un véritable travail interdisciplinaire et de projets ambitieux visant des réalisations concrètes, les apprentissages deviennent concrets et prennent du sens. C'est en mobilisant simultanément différentes techniques et différentes connaissances pour atteindre un objectif que les élèves prennent du plaisir et saisissent les enjeux des leurs apprentissages théoriques.

C'est pourquoi promouvoir l'enseignement polytechnique dans le secondaire doit permettre de tendre vers une éducation émancipatrice, permettant des choix de vie conscients et assumés.